

**A** fin d'évoquer les problématiques liées à la **sécurité des personnels** dans le nord de la ligne 7 ainsi que **les conditions de travail dans le terminus Louis Blanc**, l'UGICT/CGT-RATP organisation syndicale spécifique de la CGT pour l'encadrement a été reçue en audience par la direction de cette unité le vendredi 18 juin.

## Porte de la Villette

### Sécurité dans les locaux.

Il s'avère que dans ce terminus, en service nuit, **l'agent de maîtrise (femme ou homme) est seul.e dans les locaux**, sachant que des actes de vandalisme et des intrusions se sont récemment déroulés dans ces lieux.

Face à cette situation, la direction dit assurer la **présence d'un maître chien jusqu'à 21h00 puis ensuite à fin de service pour les garages des derniers trains.** **doté.e d'un DATI** (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé) qui permettra une remontée d'alarme au terminus de la Courneuve **en cas de chute, malaise ou d'agression.**

De plus, l'agent de maîtrise en service nuit **va être**



Ces dispositions démontrent une reconnaissance de la part de la direction **des problématiques sécuritaires. Nous souhaitons que la présence du maître chien soit une mesure pérenne et non provisoire.**

De même, nous avons demandé un changement du canon de la serrure du local PML de Porte de la Villette afin que ce ne soit plus une clé 1101.



## GMDT/GTc

Concernant les GMDT/GTc, **nous avons interpellé la direction sur les horaires de ces derniers et ce qui nous paraît être une anomalie.**

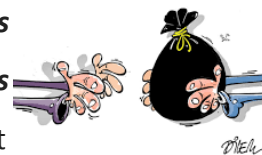
En effet, les GMDT/GTc ont comme horaire 5h15 - 12h45 pour le service Jour et



12h45 - 20h15 pour le service mixte.

Ainsi, et contrairement à ce qui existe partout sur le réseau, les 2 services ne se chevauchent pas. Or il est prévu dans la consigne de gare que lors de la relève « **les chefs de poste vérifient contradictoirement que les nombres indiqués par les compteurs d'actionnement des commutateurs de fermeture d'urgence des signaux sont portés correctement sur le registre** » et que le chef de poste finissant « **renseigne son collègue sur les incidents qui se sont produits pendant son service** ».

**PASSATION DE CONSIGNES**



Il n'est donc techniquement pas possible de respecter la consigne locale. **Suite à notre interpellation, la direction va regarder cette situation et apporter les réponses appropriées.**

De même, et afin que chacun.e soit utilisé.e sur le poste pour lequel il.elle est qualifié.e, l'absence de GMDT/GTc en service nuit dans ce terminus est problématique.

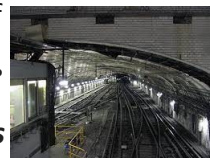


**Pour l'UGICT/CGT-RATP, un.e GTc doit être utilisé.e sur un poste de manœuvre/départ et un.e**

Or, il est fréquent que le.la GMDT/GTc en poste en service mixte, suite au retard en ligne, finisse après son heure de fin de service si le.la MEF ne prend pas le relais.

**MEF sur un poste de sous-chef de terminus.**

De même, il est prévu par la CSF 07-002 que pour sa fin de service sans relève le chef de poste finissant doit : « **vérifier par le passage de deux trains successifs sur chaque voie principale que la circulation des trains est correcte, vérifier les nombres indiqués par les compteurs d'actionnement des commutateurs de fermeture des signaux, rendre compte au MEF de Pte de la Villette ou au chef de poste de La Courneuve et rendre compte au chef de régulation qui devient le chef de poste** ». Cette procédure retarde encore plus la fin de service et pose la question du temps rendu à l'agent.



Lors du service nuit le.la MEF **assure l'intégralité des garages**. Cela le.la contraint à suspendre la mission qu'il est en train de réaliser pour effectuer un travail de GMdT/GTc.

Si cela peut s'entendre de façon ponctuelle et inopinée pour remplacer un.e collègue, **nous nous opposons à cette organisation quand elle est une situation nominale**. De plus, cela peut engendrer des situations complexes en cas de nécessité d'intervention dans la gare pour gérer un incident (voyageur malade ou intervention sur un train etc.).



**Pour toutes ces raisons, l'UGICT/CGT-RATP revendique la création d'un poste de GMdT en service NUIT à Porte de la Villette.**

La direction ne se dit pas opposée à notre demande mais affirme qu'elle ne

pourrait se faire avant la fermeture du terminus de Louis Blanc.

**Pour notre organisation syndicale, le sujet est maintenant posé et nous mettrons tout en œuvre pour que cette revendication aboutisse.**

## Louis Blanc

Les conditions de travail à Louis Blanc ne sont plus à présenter, **ce terminus est probablement le plus repoussant du réseau.**

Au regard de sa fermeture à moyen terme (3 ans) qui nous a été confirmée lors de l'audience, **la direction n'envisage pas de travaux conséquents dans ces locaux.**

**Dans ce terminus aussi, des problèmes de sécurité récurrents existent.** Ces difficultés sont essentiellement **des incivilités de certains voyageurs couplées à la présence de nombreux toxicomanes** dans le secteur. Il est évident que face à ce genre d'individus, l'intervention d'équipes en charge de la Maîtrise Du Territoire **constituées d'agent B1 à toutes ses limites et nous invitons nos**

Néanmoins, et pour donner suite à notre intervention, un certain nombre de points vont être regardés et corrigés (nettoyage profond des locaux, fontaine à eau couverte de tartre/calcaire, VMC encrassée etc.).

**collègues à la plus grande prudence.**

Pour notre organisation syndicale, la gestion de ces problématiques est du ressort des équipes **du département SUR, de la police nationale ou a minima de maitres chien.**

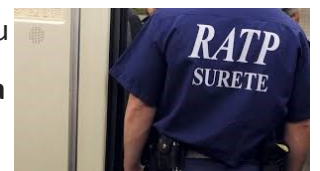
Néanmoins, nous avons fait la proposition consistant à offrir **la possibilité aux GMdT/GTc qui le souhaitent de faire leur prise et leur fin de service au terminus de Pré-Saint-Gervais.**

En service jour le GMdT/GTc pourrait prendre **le premier train voyageur** pour se rendre à Louis Blanc. L'itinéraire V1G Q1G étant formé et établi suite à la commande la veille par le chef de poste, le M1 est ouvert et permet au premier train d'entrer en gare de Louis Blanc.



**En service nuit l'agent prendrait son service au terminus de Pré-Saint-Gervais,** viendrait en voyageur à Louis Blanc (le temps de chevauchement entre les deux services le permet même lors des prolongations de services de VS et fériés) et celui-ci **repartirait avec le dernier train voyageur de la 7bis** laissant au Chef de

Régulation la fonction de chef de poste pour les derniers passages de trains de la Ligne 7 (2 trains maximum, manche et balai ou balai et HLP).



La direction ne s'est pas clairement positionnée sur cette possibilité mais n'y semblait a priori pas favorable.

Nous invitons donc les personnels qui seraient intéressés par cette option à contacter les représentants/délégués de l'UGICT/CGT-RATP pour porter plus loin cette revendication.

Pour notre organisation syndicale, la fermeture de ce terminus dans 3 ans avec un transfert des commandes au terminus de Pré-Saint-Gervais ne doit pas être avant cette échéance synonyme d'abandon.

Nous serons donc vigilants à ce que les conditions de travail des personnels dans ces locaux soient a

minima conforme aux obligations légales de l'employeur.

**Vous pouvez compter sur l'opiniâtreté de vos représentants de la CGT pour continuer à défendre vos conditions de travail et de vie au travail.**

**LA CGT VOUS**  
SA FORCE C'EST VOUS  
**SYNDIQUEZ-VOUS!**

**Celui qui combat peut perdre,  
mais celui qui ne combat pas  
a déjà perdu!**



**B. Brecht**

## Se Syndiquer

Nom..... Prénom.....

Téléphone..... E-mail.....

Département.....

Bulletin d'adhésion à renvoyer par courrier intérieur à :  
UGICT / CGT-RATP 85 Rue Charlot CHOT / CHARLOT  
Tel : 01 44 84 52 45 - Int : 58770 - Mail : [orga.ugict.ratp@gmail.com](mailto:orga.ugict.ratp@gmail.com)



<http://ugict-ratp.reference-syndicale.fr>